

La commémoration nationale du 18 juin 1940 est célébrée aujourd'hui dans un contexte de crises sanitaires, sociales, sécuritaires, internationales. Pour autant, ce symbole fort de la résistance d'un général et de peu de Français à l'époque ne représente-t-il qu'un symbole obligatoire à célébrer, à la fois acte de résistance et acte de désobéissance pour appeler cependant à la cohésion nationale en temps de crise ?

### **Une désagrégation progression de la Nation**

Certes, le 18 juin n'a jamais été une date bien favorable à la France. Elle est pourtant symbolique par le biais de quelques faits historiques militaires ou politiques : défaites françaises lors de la première attaque de la redoute de Malakoff en Crimée (1855) et surtout Waterloo (1815). Cependant, cette date a surtout été l'opportunité de faire apparaître de grandes figures rassembleuses et courageuses dans notre histoire : une « *femme providentielle* » comme Jeanne d'Arc battant les Anglais à Patay (1429) et bien sûr 1940 avec l'appel du général de Gaulle.

Ces dates surtout ouvrent le débat sur la résistance dont nous devons faire preuve aujourd'hui. Ce 18 juin 2020 semble rejoindre ces grands moments historiques – l'avenir nous le dira – à la lumière des événements que nous subissons depuis plusieurs mois et auxquels le gouvernement est confronté. Une partie de la France certes minoritaire n'a pas accepté « *au nom des libertés* » la crise exceptionnelle de la Covid-19 : état d'urgence sanitaire, non-respect des lois, plainte déposée avec succès par des associations contre des maires imposant le port d'un masque, plainte contre les décideurs du temps de crise. Se sont ajoutés le rejet de notre société par les minorités instrumentalisant des faits divers autour de délinquants victimisés comme Adama Traoré, des affrontements armés cette fois rendus publics par les réseaux sociaux entre « *communautés* » à Dijon où les armes de guerre apparaissent et sont utilisées sans complexe cette fois dans des banlieues provinciales.

En fait, ceci pose la question du réveil nécessaire de notre société et de sa résistance, de notre résistance qui ne peut pas être la préoccupation du seul homme blanc face à la menace du délitement de la France: que faire (et cela ne se limite pas à l'adhésion à un quelconque parti politique) ? Et c'est une vraie interrogation.

### **Combattre le délitement de la société française**

Ce délitement de la société française s'affirme de jour en jour et nous devons combattre cette situation qui menace notre avenir. Pourquoi combattre sinon pour le respect de notre identité qui s'appuie sur notre histoire et sur ceux qui se sentent et se veulent français par la naissance ou l'adhésion à notre contrat social.

Combattre qui, sinon ceux qui veulent établir une domination de « *minoritaires* » cette fois à leur profit, sur nos esprits et notre société en raison de notre faiblesse et de notre inhibition à oser être et dire ce que nous sommes. L'adversaire souvent dénoncé, peu ou jamais combattu par peur sinon lâcheté, a le visage des communautarismes représentés par les racialisés et toute autre communauté opposée à la société française et au refus de ce qu'elle est ou a été. À ce titre, le président de la République a bien fait de rappeler dans son discours du 14 juin : « *La République n'effacera aucune trace ni aucun nom de son Histoire. Elle n'oubliera aucune de*

ses œuvres. »

Ce délitement n'en est pas moins évident chaque jour. 80 ans après l'effondrement de la société française, l'exode, la défaite de mai-juin 1940 et « *Quarante millions de Pétainistes* » pour reprendre le titre d'un ouvrage, la France ne cesse de s'enfoncer dans les crises : gilets jaunes, grèves multiples et pas toujours contrôlées, remise en cause des institutions, dysfonctionnement avec des manifestations politiques ou syndicales, tolérées malgré un état d'urgence sanitaire au nom de l'émotion par un ministre de l'intérieur dépassé, puis validées par le Conseil d'État le 13 juin, des forces de sécurité qui, manifestement, hésitent désormais à interpellier se disant d'ailleurs bien souvent que cela ne sert à rien, compte tenu de la lenteur de la justice sinon de l'existence de toutes les raisons possibles justifiant les remises en liberté des délinquants.

### **Il n'est plus temps mais urgent de renforcer l'autorité de l'État**

Aujourd'hui, l'État à la française a failli. Le temps de crise d'autant qu'il est soumis à une loi spécifique dite « *état d'urgence sanitaire* », impose une capacité à prendre des décisions dans des circonstances exceptionnelles. Or, son autorité est constamment remise en cause, non seulement dans la société civile mais aussi en son sein. Cela n'est pas nouveau. Le Conseil constitutionnel a créé un principe de fraternité le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour justifier l'aide illégale donnée par un citoyen à des migrants illégaux, en l'occurrence Cédric Herrou qui est relaxé le 13 mai 2020 au détriment de la procédure engagée par l'Etat.

Lors de cette pandémie, le conseil d'État a donc autorisé des manifestations syndicales ou contre la police malgré l'état d'urgence sanitaire. Des syndicats ont appelé à la grève en pleine pandémie. Une fonction publique bien absente a évoqué des droits de retrait suscitant un rappel de l'administration le 3 avril 2020 aux fonctionnaires. La question d'un service public au service des administrés et non à son service se pose aujourd'hui : la fonction publique a-t-elle rempli ses missions y compris en temps de crise si nous nous référons au simple exemple de la Poste ?

Cependant, les seules revendications que l'on entend à nouveau est le manque de moyens compris souvent sous une forme financière. Or, jamais ou presque une administration n'a eu tous les moyens qu'elle espérait d'autant que les recettes viennent toujours de nos impôts. En revanche, qu'appelle-t-on « *moyens* » toujours revendiqués par les uns ou les autres ? C'est d'abord la possibilité de faire appliquer les décisions de l'État et donc faire valoir son autorité et non de demander en temps de crise si le citoyen est « *volontaire* » pour accepter des règles comme cela a été constaté pendant cette pandémie. Deux ans avant les prochaines élections, le citoyen se rend compte tous les jours de cette faillite de l'État et de sa faiblesse. La France entre donc dans une crise durable à la fois sociétale, économique, sécuritaire, de confiance surtout, paradoxe, sans qu'elle ne soit en guerre. N'est-il pas temps de voir émerger un « *homme ou femme providentiel* » à partir de ce 18 juin 2020 ?

Pour conclure, il paraît évident que la référence au général de Gaulle à la date fondatrice de l'acte de résistance du 18 juin est de plus en plus nécessaire pour la classe politique. Elle vise à faire percevoir en temps de crise le besoin d'une personne providentielle en oubliant sans doute la légitimité acquise par cette forme de désobéissance courageuse du général de Gaulle

dans une certaine idée de la France, ne l'oublions pas. Cela explique les récupérations politiques dont la première a été les honneurs rendus le 17 mai 2020 par le président de la République à la date anniversaire de la semi-victoire de Montcornet du colonel de Gaulle, pour mémoire nommé ensuite temporairement général de brigade, le 25 mai 1940. L'honneur et la vaillance méritent d'être rappelés surtout aujourd'hui.

Pour autant, le citoyen lambda, principal concerné aujourd'hui par les crises à répétition, peut-il rester sans rien faire ? Doit-il accepter d'être l'esclave de la bien-pensance et de la pression de minoritaires aspirant à établir leur domination ? La revendication de plus d'égalité finalement que les « autres » n'est pas justifiée. L'égalité existe dans notre société dès lors que les lois de la République sont respectées par tous, sanctionnées quand elles ne le sont pas si l'erreur a été prouvée tout en acceptant que tout ne soit pas obligatoirement parfait.

N'oublions pas par ailleurs que l'instrumentalisation du désordre est soutenue aussi bien par des partis politiques subversifs comme LFI appelant depuis longtemps à l'insurrection citoyenne, que par l'extrême-gauche dont on se rend compte peu à peu de la dangerosité, sinon les mouvements islamistes. L'objectif est l'installation du désordre qui permet la prise du pouvoir. C'est aussi la mise en oeuvre de la méthode de la subversion : prendre le pouvoir sans affrontement armé en instillant le doute et la méfiance envers nos institutions et les rendre incapables de protéger la République.

### **En complément : une décision assez exceptionnelle pour un bataillon de Saint-Cyr**

Les élèves-officiers de l'actuel 2<sup>e</sup> bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr seront autorisés à porter temporairement la fourragère de l'[Ordre de la Libération](#) pendant la prochaine année de leur scolarité, lorsqu'ils seront au 1<sup>er</sup> bataillon.

Leur promotion qui porte le nom de [Compagnons de la Libération](#), bénéficiera d'une dérogation exceptionnelle pour arborer la fourragère de l'ordre de la Libération. Cette fourragère a été créée en février 1996 pour « pérenniser l'ordre de la Libération et à préserver de l'oubli le souvenir des compagnons de la Libération » ([arrêté du 23 février](#)).

Concernant l'Ordre de la Libération, un rappel historique est sans doute nécessaire. L'ordonnance du 16 novembre 1940 créant l'Ordre de la Libération précise que celui-ci est « destiné à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son Empire ». Après la guerre, 1 038 croix de la Libération ont été décernées à des personnes physiques dont seulement quatre sont encore en vie : Daniel Cordier, Hubert Germain, Pierre Simonet et Edgar Tupet-Thomé, 18 à des unités militaires et 5 à des communes françaises : Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein.

Le 17 septembre 2017, le 44<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, l'unité administrative de soutien de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), s'était vu remettre la fourragère de l'Ordre de la Libération par Florence Parly, la ministre des Armées, « Une reconnaissance symbolique de la filiation de la DGSE et des services spéciaux de la France libre », selon le ministère des Armées.

Enfin, pour en savoir plus, Henri Weill publie ce 18 juin « *Les compagnons de la Libération de la 13* » (Mareuil Editions), autre symbole de l'engagement total de ces soldats courageux pour la France au sein d'un régiment de la Légion étrangère, parfait exemple de l'intégration de ceux qui se sentent français, qui veulent être français au prix même du sang qu'ils auront versé pour la France. Une leçon qui serait à méditer pour beaucoup de nos contestataires.

Aux côtés de la ministre des armées [@florence\\_parly](#), j'ai remis la fourragère de l'[@O2LaLiberation](#) aux élèves-officiers saint-cyriens de la promotion Compagnons de la Libération. Une cérémonie riche de symboles pour s'inscrire dans les valeurs de nos anciens.

[@cdll\\_esmsai](#) [pic.twitter.com/leHRTAIar](https://pic.twitter.com/leHRTAIar)

— Chef d'état-major de l'armée de Terre (@CEMAT\_FR) [June 17, 2020](#)

HENRI WEILL

Les  
**COMPAGNONS**  
de la  
**LIBÉRATION**  
**DE LA 13**



Mareuil  
Éditions